



Divorcée je souhaite me remarier

Par **patricia**, le **17/11/2010** à **13:14**

Bonjour,
Je suis divorcée, et mon compagnon que je fréquente depuis plusieurs années veut se marier. Pouvez vous me dire si je perd la pension de mes enfants que mon ex-mari me règle en me remariant. Et en ce qui concerne la caisse d'allocation familiale qui me verse des allocations familiales, est ce que je conserve ces allocations.
En vous remerciant d'avance.

Par **Marion2**, le **17/11/2010** à **13:18**

Bonjour,
Vous ne perdez pas la pension alimentaire pour vos enfants.
En ce qui concerne les Allocations Familiales, vous les conservez également. Ces allocations sont versées sans conditions de ressources.

Par **mimi493**, le **17/11/2010** à **13:18**

La pension est due pour les enfants, donc votre situation matrimoniale ne compte pas.
Quant aux prestations familiales, ça dépend des prestations mais c'est le fait de vivre avec la personne qui compte, pas le mariage

Par **Marion2**, le **17/11/2010** à **17:00**

Les Allocations Familiales proprement dites (montant versé selon le nombre d'enfants et ce, à

partir du 2e enfant) sont versées sans conditions de ressources et sont les mêmes pour tout le monde.